# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 12 Châabane 1446**
**11 Février 2025**

**N° 17**

**41ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Sociétés communautaires ..... **295**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **295**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce ..... **297**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **301**
Homologation de résolutions ..... **303**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **303**
Avis aux créanciers ..... **306**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **308**
Autres sociétés ..... **308**
**Actes Administratifs**
Avis au public ..... **309**
**Divers**
Avis au public ..... **310**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Sociétés communautaires

**Constitution d'une société communautaire**

Nom : Compagnie Nationale Régionale Zembra Ejamour

Type de société : Régionale

Adresse : Sidi Daoud Haouaria Nabeul

Montant du capital de souscription : 20.000 DT

Durée : 99 ans

Sujet de société : Tourisme maritime et séjours en montagne et foret et restauration

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Nabeul le 24/01/2025 sous le n°04

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 400 actions pour 50 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 50 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital régionale de la société

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales estimé à 30%

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Société tunisienne de banque agence Haouaria

Durée proposée pour la souscription : du 10/02/2025 au 10/3/2025

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens.

La convocation sera affichée au siège de délégation Haouaria et Takelsa et Slimane et ses municipalités.

Les fondateurs :

Najah Ben Brahim : CIN n°06325754

Bahri Ben Rbiaa : CIN n°09803185

Khamsa Besoud : CIN n° 05755834.

2025R00309SODB1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Augmentation de capital**

Société : Société Touristique Nouvelle les Chênes

Société anonyme au capital de 10 180 630 DT

Adresse : 6 av. Habib Thameur, Tunis

Identifiant unique : 1626114T

Activité : touristique

Durée : 99 ans

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 13/11/2024 dont le procès verbal a été enregistré le 20/11/2024 sous le n°M067950, quittance n°24503804 à la recette des finances de Habib Thameur, Tunis, a décidé d'augmenter le capital de la Société Touristique Nouvelle les Chênes de douze millions soixante et onze mille quatre cent trente dinars (12 071 430 DT) et ainsi le capital passe à vingt deux millions deux cent cinquante deux mille cinquante dinars (22 252 060 DT)

Les conditions de cette augmentation sont les suivantes :

1) Capital avant augmentation :

Nombre d'actions : 1 018 063

Valeur nominale : 10 180 630 dinars

2) Réservation de l'augmentation aux deux sociétés BIAT CAPITAL RISQUE et SICAR INVEST comme suit :

- BIAT CAPITAL RISQUE : Nombre d'actions : 857 143 Valeur nominale : 8571430 DT

- SICAR INVEST : Nombre d'actions : 350 000 Valeur nominale : 3 500 000 DT

3) Capital après augmentation :

Nombre d'actions : 2 225 206 Valeur nominale : 22 252 060 dinars

4) Prime d'émission : 500 millimes pour chaque action nouvelle

5) Droit préférentiel de souscription : renonciation des anciens actionnaires à leurs droits (DPS=0)

6) Délai de souscription et de libération : 31/12/2024.

7) Nature des actions : ordinaires

8) Jouissance des nouvelles actions : 01/01/2025

9) Répartition des bénéfices : selon le droit commun

10) Dépôt des fonds à libérer : aux comptes bancaires suivants :

- BIAT: 0800000601061157045

- BNA : 03000010011500881930

11) L'AGE a délégué tout pouvoir au président du conseil d'administration et au directeur général de la société pour accomplir toute mesure nécessaire à la réalisation de l'augmentation.

2024R03118SANB2

---

**Nomination du Président Directeur Général**

**SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA**

**S.A au capital de 220.050,000 D**

**Siège social : Boulevard 9 Avril 1938 Jendouba**

**R.C : N°B156751997**

**M.F : 007458 N/A/M/000**

Compte tenu de la réunion du conseil d'administration du 17/11/2023 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Jendouba sous le numéro 1080459 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Jendouba.

Le conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Jendouba a nommé Monsieur Dhaoui Mondher président directeur général de la Société Régionale de Transport de Jendouba en remplacement de Monsieur Essalah Abderaouf et lui délègue le pouvoir absolu d'exercer les fonctions réglementaires qui lui sont confiées.

2025R00186SANB2

---

**Notice**

**Augmentation de capital**

**Augmentation du capital de 5.000.000 dinars à 11.000.000 dinars**

**Société d'Exploitation, Minière - «SEM» SA**

**MF : 1214030A/A/M/000**

**R.C N° : B01169912011**

**Capital social : 5.000.000 Dinars**

**Objet social : Exploitation minière**

**Siège social : 53, Rue ECHAM - Tunis 1002**

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/01/2025, enregistré à la recette des Enregistrements des actes de sociétés Bureau N°1 - Tunis, le 30/01/2025, quittance n°736, Enregistrement n°25500379, dont une copie est déposée au greffe du Tribunal de première instance de Tunis le 4/02/2025, sous le Numéro AC01172025, les actionnaires de la société ont décidé d'augmenter le capital de la société par conversion de la dette d'un montant de six millions de Dinars pour le porter de cinq millions de Dinars (5.000.000,000 DT) à onze millions de Dinars (11.000.000,000) par la création de soixante Mille actions nouvelles (60.000) de cent dinars chacune intégralement libérées et la modification des statuts.

Le délai de souscription est de 15 jours avec la possibilité de clôturer avant la parution du présent avis au JORT.

2025400332SANB2

---

**Réduction du Capital puis augmentation du capital et transformation de la forme de la société**

**Pro Contact Center (PR02C)**

**Société anonyme**

**Au capital social de 1.500.000 dinars**

**Siège social : Immeuble Nefissa - 31 Rue des Entrepreneurs Zone Industrielle La Charguia - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant Unique : 0824436G**

**Affiliation CNSS : 00340307-31**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/12/2024, enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis - Ariana le 24/12/2024, sous le n°24713515, quittance n°148034 et dont un exemplaire a été déposé, le 29/01/2025, au centre national du Registre des Entreprises sous le n°20257297 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé de se conformer aux dispositions du code des sociétés commerciales, et de :

- Réduire le capital de la société à néant.

- L'augmenter de D.1.400.000et ce, par l'émission de 1.400.000 parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un (1) dinar chacune, afin de le porter à D 1.400.000

- Transformation de la forme juridique de Pro2C de SA à SUARL

L'adoption de nouveaux statuts en conséquence.

2025400336SANB2

---

**Changement de siège social**

**Société N&CR Tunisie**

**S.A au capital de 2.750.000 dinars**

**Siège social : 01 Rue Al Moutanabbi - El Menzah VII - 2037 Tunis**

**MF : 0001095E/A/M/000**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/8/2021, enregistré à la recette des finances - El Menzah VI, Quittance n°79977 enregistrement n°21705073 et publiée au Registre National des Entreprises le 26/12/2024, reçu n°2024156104, il a été décidé de :

- Transférer le siège social au N°01, Rue Al Moutanabbi - El Menzah VII- 2037 - Tunis.

- La mise à jour de l'article 5 des statuts de La société qui concerne le siège social.

2025400358SANB2

---

**Augmentation du capital social**

**Société N&CR Tunisie, S.A**

**Au capital de 2.750.000 Dinars**

**Siège social : 01 Rue Al Moutanabbi - El Menzah VII - 2037 Tunis**

**MF : 0001095EA/M/000**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 25/6/2020, enregistré à la recette des finances - El Menzah VI, en date du 26/6/2020, sous le numéro 20502899, quittance n°3990 et publiée au Registre National des Entreprises le 10/6/2021, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social d'un million de Dinars (1.000.000TND) pour le porter d'un million sept cent cinquante mille Dinars (1.750.000 TND) à deux millions sept cent cinquante Mille Dinars (2.750.000 TND).

- La mise à jour de l'article 6 des statuts de la société qui concerne le capital social.

2025400359SANB2

---

**Réduction et d'augmentation du capital social**

**ENTREPRISE KILANI DES TRAVAUX PUBLICS KILANI**

**Société anonyme**

**IU capital de 10.500.500 Dinars**

**Siège social : Route de Médenine - BP 59- 6000 Gabès - Tunisie**

**Identifiant unique : 0003613N**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 novembre 2024, enregistré auprès de la recette des finances de Chenini Nahal le 19 novembre 2024 sous le n°24701223, quittance n°M024260, il a été décidé ce qui suit :

1. Réduction du capital social : le capital social de la société a été réduit de 10.100.000 Dinars par résorption des pertes, passant ainsi de 10.500.000 Dinars à 400.000 Dinars.

2. Augmentation du capital social : Suite à cette réduction, le capital a été augmenté de 10.100.000 Dinars par

conversion de créances en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le capital est ainsi porté à son niveau initial de 10.500.000 Dinars.

L'ensemble des actes légaux relatifs à ces décisions, y compris un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, a été déposé auprès du Greffe du Registre National des Entreprises en date des 11 décembre 2024 et 29 janvier 2025, sous le numéro 0003613N.

2025400364SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**SOCIETE THYM-COMPANY SARL**

**Capital : 30.000 DT**

**Siège : Zone industrielle Borj Ghorbel 2096 Ben Arous**

**Matricule Unique : 1179642/X**

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/01/2025 enregistré à la recette des finances el Yasminet le 29/01/2025 sous le n°25700453 quittance n°M006758, les deux associés ont décidé d'accepter la démission du gérant Mr Lajrab Mohamed, et donnons quittance entre eux, et la nomination de Mr Lakrab Abderrahmane comme nouveau gérant non salarié pour une durée de 03 ans, tout en lui accordant le pouvoir absolu et en s'engagent à régler la situation fiscale de la société.

Cet avis a été déposé au RNE le 6/2/2025 sous n°20259809.

2025R00297SRLB2

---

**PATISSERIE ET BISCUITERIE FINE PBF**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Capital social : 100.000 DT**

**Siège social : Route Khlidia - Douar El Houch - Naassene - 1135 Fouchena**

**Identifiant Unique : 0899356S**

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 15/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchena le 28/1/2025 sous Qn°M011429 Enreg n°25700441)

Les associés décident de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Aymen Abid en qualité de gérant pour une durée de trois (3) années.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/1/2025 sous dossier n°20258332.

2025400350SRLB2

---

**SARTORIUS STEDIM BIOBROCESS**

**Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente**

**Capital social : 5.949.800 Dinars**

**Siège social : Km 24 - Route de Zaghouan - Bourbiaa - BP 87 - 1145 Mhamdia**

**Identifiant Unique : 1198990X**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 8/11/2024 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 7/1/2025 sous Qn°M002641 Enreg n°25700093) et suivant les statuts mis à jour du 8/11/2024 (enregistrés à la Recette des Finances de Fouchana le 15/1/2025 sous Qn°M007411 Enreg n°25700240)

- Les associés décident de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Yassine Bouagila et de Monsieur Eric Kummer en leur qualité de gérants pour une durée de trois (3) années avec pouvoir de signature individuelle

- Les associés approuvent les statuts mis à jour.

- Un exemplaire du PV et des statuts mis à jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 28/1/2025 sous dossier n°20256947.

2025400357SRLB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Conformément à un contrat de vente établi par le notaire Maître Habib Amari et son assesseur Maître Idane Tayari, le 21/02/2024 et enregistré auprès de la recette des finances, Rue Al-Jazira, le 5/3/2024, Quittance n°M018018, Numéro d'enregistrement 2945039, Mme Souad bent Boubaker ben Said Barnat a vendu à Monsieur Mounir Ahmadi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels, qui consiste à la vente de fruits secs et exploité rue Bab Souika, numéro 53, Tunis. Toutes les objections doivent être adressées à l'adresse : N° 22 rue Bab Bnat, Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date d'annonce de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne. Elle a été publiée dans les journaux Chourouk et Le Quotidien.

2024R00656FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Marsa le 22/01/2025 quittance n°11008 enregistrement n° 25200487 la société FAKHRE EDDINE BOURAOUI (I U N° 0736298 Y) a vendu à Mr Sassi Khaled la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à la route la Marsa Sidi Daoud Marsa (VENTE MEUBLES)

Les oppositions seront adressées au bureau de maître Msellati Mantacer avocat sis à l'avenue Taieb Mhiri immeuble forum esc B Ariana et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis.

La publication de cet avis a eu lieu au journal quotidien Echourouk le 6/02/2025.

2025R00289FCCC2

---

**Désistement d'un fonds de commerce**

Selon l'acte signé à la municipalité de Tataouine le 15-3-2023 enregistré à la recette des finances Tataouine le 17-7-2023 quittance M050350 N°23202587, en vertu desquelles héritiers d'Ahmed Ben Abdlhafidh Touhemi, se sont désistés en faveur de leur frère Tijeni Ben Ahmed Touhemi sur la totalité du fonds de commerce : Bijouterie «Al Ahram» située place Ali Balhwen Tataouine. Les oppositions se font entre les mains du bénéficiaire du désistement «Tijeni Touhemi».

Cet avis a été publié au journal «Anouar» le 17-02-2023.

2025R00292FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé daté du 3/01/2025, enregistré à la recette des finances de Gabès le 10/01/2025 quittance n°M003177 enregistrement n°25200062 Mr Anwar Ben Mahmoud Ben Marzouki Mamre CIN n°05831488 adresse : Rue SHAME ALHAMA Gabès a vendu à Mme Hana Ben Ali Amari CIN n°05947821 adresse : ALSMARIYA ALHAMA Gabès le fonds de commerce qui a pour objet l'exploitation d'un café de première classe connu sous le nom de "Mamamia" sise à la Rue hbib Bourguiba 6020 Alhama Gabès.

Cet acte de vente a été publié dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 16/01/2025.

Toute opposition devra être effectuée dans le délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT auprès d'Anwar Ben Mahmoud Ben Marzouki Mamre adresse : Rue Shame Alhama Gabès.

2025R00293FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Du 20/01/2025 enregistré à la recette des finances nouvelle Médina suivant contrat S.S.T en date du 3/02/2025 quittance n°0007548 et enregistrement n°25200506. Mme Mahbouba Khlil CIN 07057695 Vendu le fonds de commerce à usage TAXIPHONE ET SERVICES INFORMATIQUES sis au 4 BIS Avenue Faycel Ben Abdelaziz Nouvelle Médina ben Arous avec les éléments corporels et incorporels à Mr Ahmed Chebbi. CIN : 03722804 toute opposition doit se faire chez la vendeuse à l'adresse de F.C dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce. Cet avis a été publié au journal Echourouk.

2025R00298FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Othmani Lassaad avocat à la cour de cassation dont le cabinet sis à Immeuble Ezzahra Centre, 1er Etage - Appartement B14 Avenue Habib Bourguiba - Ezzahra ; Signé légalisé le 30 Janvier 2025 ; enregistré à la recette des finances Place de la République Radés le 30 janvier 2025 quittance n°M007615 et enregistrement n°25200319 ; la société EXITO SHOP SARL, matricule fiscal 1724362G, représentée par sa gérante Mme Feten Yaaich a vendu à Mme Aicha Bou Abidi, la totalité d'un fonds de commerce destiné pour pratiquer tous types de commerce et actuellement exploité pour vendre des produits alimentaires en détail, aux local sis au magasin n° C 2 situé dans le village méditerranéen de Radés Ben Arous; sous le nom commercial «Daily Price Market» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions peuvent se faire dans les 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT, entre les mains de l'acheteuse à son domicile sis au magasin n° C 2 situé dans le village méditerranéen de Radés, où a été déposée une copie du présent contrat.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 6/02/2025.

2025R00304FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé le 6 Février 2025 et enregistré à la recette des finances Rue GHANDI Tunis le 7/02/2025 (Reçu n°M011106 enregistrement n°252000680) Monsieur Akhdar ATIG (C.I.N n°00099506) a vendu la totalité du fonds de commerce à Société Time For TIK TOK, RNE IU ; 1838819Z son Gérant Monsieur Rached Ben Mongi Ben Hessine Ben AYED (C.I.N n° 05423438) situé Rez-de-chaussée du Bâtiment 42 Avenue Jean Jaurès - Tunis (Sur le coté Gauche de la porte de l'immeuble), Exploité «Restaurant «Nom commercial Kaftaji Jean Jaurès» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Maître Taoufik Ben OUIGHREM Avocat son adresse Complexe Zaytouna Bloc B rue Colonia Belvédère Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Al Chourouk datés le 9/02/2025.

2025R00316FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue l'Indépendance Sousse le 16/5/2022 quittance n°M26173, n° d'enregistrement 22201666. Mme. Esmahene Ben Rejab MF : 1364427J a vendu à Mme. Hasna Mahjoub, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans l'activité de café 1ère catégorie nom commercial CAFE VENISE, sis au 37 av de la République 4000 Sousse. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à rue Mongi Slim Bannene el Monastir dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien du 6/2/2025.

2025S00141FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant Acte de donation d'un fonds de commerce en date du 10/01/2025, rédigé par l'huissier de Monastir Maître Rim MTIRI et son accompagnement le Maître Narjes ABBESS, enregistré à la recette des finances de Monastir le 20/01/2025 sous Quittance N°M005750, Mr Abdelkarim AYED, titulaire de la CIN n°04010605, a cédé en tant que à son fils Mr Riadh AYED, titulaire de la CIN n°04186984, la totalité du fonds de commerce du local destiné Fabrication et vente du pain et artisanat et commerce article spécialisé en détail (MF : 0668585W) sise à l'Avenue Rue Abdessalem Trimech - Khnis - Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du cédant à son adresse sise à l'Avenue 9 Avril 1938 n°6 - Khnis-Monastir, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 5/2/2025.

2025S00142FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 30-12-2024 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse en date du 23-01-2025, quittance n°M004224 sous le n°25200249, La société Doudech Création "SAKANY" dont l'identifiant unique est 1172228F, a cédé à la société Medico-Sahel dont l'identifiant unique est 1206453Z, le fonds de commerce exploité au local sis à rue la Liberté Sahloul Sousse consistant en un local commercial de vente de matériaux de construction.

Toute opposition doit être adressée au vendeur société Doudech Création "SAKANY" sis à son siège social à rue La liberté Sahloul Sousse, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'insertion de cette annonce au JORT, cet avis a été publié au journal Al Chourouk le 02 -02- "2025 sous le n° IP 325/131.

2025S00144FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/01/2025 et enregistré à la recette des finances Akouda le 31/01/2025 sous n°25200249 Quittance n°5214, Mme Aziza Bent Adhjmi Adhjmi CIN N°05551480, a vendu à Mr Mohamed Helmi Ben Hassen Mathlouthi CIN n°12519867, la totalité

du fonds de commerce situé au boulevard la République Akouda Sousse. Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Ben Aicha Hatem avocat de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 6/02/2025.

2025S00145FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 20/12/2024, enregistré à la recette des finances de Téboulba le 23/12/2024 sous n°24203053, Quittance n°M061397, Madame Sonia Jenzri, titulaire de la carte d'identité nationale n°06751280, a vendu à Monsieur Mohamed Balkahla, CIN n° 06771319, l'intégralité du fonds de commerce du local destiné à un restaurant Fast-food, (Identifiant unique N°X1772689), situé à l'avenue Taher Maaref à Téboulba, avec tous ses éléments matériels corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié dans les journaux "Achourouk" et "Le Quotidien" du 29/8/2024.

2025S00147FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente en date du 10/01/2025, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 14/01/2025 sous le numéro M005706.

Société YOUBI TRADING, enregistré au RNE sous numéro 1685634S représentée par son gérant Hichem Ben Arbi Hmidi titulaire de la carte nationale d'identité n°07713823 a vendu à Mme Arwa bent Nacer Enajah, titulaire de la carte nationale d'identité n°11883085 délivrée le 3/10/2022.

La vente de fonds de commerce situé à l'Avenue Ali Belhwan Kairouan qui était destiné pour une Boutique Vente Habillement avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne au lieu où le fonds de commerce est exploité.

En termes juridiques, cet avis a été publié dans le quotidien Al-Shourouk le 6/02/2025.

2025S00151FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite à l'acte sous seing privé rédigé par maître Noureddine Béroul avocat à la cour de cassation domicilié à la rue deux mars Mahdia daté le 4/02/2025 enregistré le 5/023/2025 quittance n°007101 enregistrement n°25200222 Jamil Béroul a cédé à Féras Hadad tout le fonds de commerce exploité dans le local situé au marché hebdomadaire rue de la République Chebba pour vente des volailles avec tous ses composants matériels et moraux, il est prévu comme délais d'oppositions 20 jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Les deux parties ont élu comme domicile l'adresse du fonds de commerce vendu. Cette vente a été annoncée dans les deux journaux tunisiens Echourouk et le Quotidien du 6/02/2025.

2025S00152FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé du 12/01/2025 enregistré à la recette des finances à Kalaa Kbira le 14/01/2025 sous le n°2520010, reçu n°M4942, Monsieur Nourddine ben Nia, a vendu à Monsieur Mohamed Elhajmi Haj Bachir, titulaire d'une CIN n°09319502, domicilié à Kalaa Kbira Sousse, un fonds de commerce exploité au local sis au souk Markazia à Kalaa Kbira Sousse, affecté à la vente de viande.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Monsieur Mohamed Elhajmi Haj Bachir, au local dans lequel le fonds de commerce est exploité, à souk Markazia à Kalaa Kbira Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» n°7321 et au journal «Echourouk» n°12179, du 23/01/2025.

2025S00156FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suite au contrat de donation établi par le notaire Maître Abdessalem Medhioub et son assesseur en date du 20 janvier 2025 enregistré à la recette des finances Arbi Zarouk Sfax 29 janvier 2025 Quittance n°M006498 Monsieur Fakheur Boukhriss a donné à son frère Mohamed la moitié d'un fonds de commerce du magasin n°130 pour l'activité de vente de légume et fruit à Souk Jadid Beb Jebli Sfax au prix de 10.000 DT.

Les créanciers doivent faire oppositions entre le donateur et le donataire à l'adresse du fonds de commerce dit ou bien au Cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub Rue Nasria Immeuble Nafoura 3ème étage bureau 3 Sfax dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 4 février 2025.

2025X00178FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/01/2025 et enregistré auprès de la recette des finances de Sakiet Edaier Sfax le 3/02/2025 sous le numéro 25200372 reçu numéro M010747 Société «Torino Abdelhalim», inscrite au registre de commerce sous le numéro C08239372024, a vendu à Monsieur Amin Trabelsi les éléments matériels et moraux du fonds de commerce nommé «Cafétéria Torino» situé à la Route Mahdia Km 6 Sakiet Edaier Immeuble Sekia Centre rez-de-chaussée numéro 1 Sfax.

Les oppositions auront lieu chez Monsieur Abdelhalim Hafedh El Abbesi demeurant à la Route Mahdia Km 4 Cité Haffara n°3 Sfax au local situé à la Route Mahdia Km 6 Sakiet Edaier Immeuble Sekia Centre numéro 1 Sfax pendant 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis été publié le 6/02/2025 au journal «Echourouk».

2025X00182FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte enregistré le 20/01/2025 à la recette des finances route de Tunis Sfax, sous n°25200295, le Sieur Mohamed Amine Ben Abdessalem Hamouda, CIN n°11061316 domicilié à la Route Mahdia Km 5 impasse Kaanich Sfax, a vendu au Sieur Ali Ben Belgacem Benomran, CIN n°03750260 domicilié au 97A Rue Tanja Sakiet Eddair Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements prêts à porter sis à la Route de Saltnia Km 4.5 Boujelben Sfax, la dite vente concerne tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce.

Les oppositions sont recevables au cabinet du Rédacteur du contrat Maître Becem Ketata avocat auprès de la cour de cassation avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka II Mezanine n°1 Sfax, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal quotidien «Achourouk» en date du 31 Janvier 2025.

2025X00193FCCC2

---

**Avis**

Par un acte de Donation du 7/1/2025 Enregistré le 22/1/2025 n°M005014 par les deux notaires Lotfi Mziou et Zouhir Abid, Sameh Ben Amar et son fils Hani Feki donnent leur part 9/16 à l'indivision du fonds de commerce d'un Magasin situé à la route Teniour Km 1.5 Sfax. M.F : 276542/F, celui qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 20 jours.

2025X00194FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP du 29 janvier 2025 enregistré à la Recette des finances Raoued le 30 janvier 2025 Quittance n°M015965 Enregistrement n°25200581, Mme Lobna Cherif, titulaire de la CIN numéro 07462049 en date du 13/6/2016 demeurant à cité Mansoura Ariana Nord Ariana a vendu à Mr Mohamed Massouadi, titulaire de la CIN n°04705307 en date du 29/01/2019 demeurant à route Mateur km6 Daouar Hicher Manouba, la totalité du fonds de commerce destiné à l'exploitation du commerce conformément à l'article sept du contrat principal de location avec ses éléments corporels et incorporels sis au 8 rue El-Enkhilat, Ariana Nord; Ariana.

Dans un délai de vingt jours au plus tard suivant l'insertion au JORT, les oppositions seront adressées à Maître Slim Turki Avocat de la Société TURKI AVOCATS instrumentaire de la vente en son Etude sise au 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis - Tunisie.

Cette annonce a été publiée en date du 5/02/2025 dans le journal le Quotidien en langue française et en langue arabe dans le journal Echourouk.

2025400331FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé rédigé le 8/1/2025 enregistré à la recette des finances Al Kabariya Tunis le 22 janvier 2025 quittance n°M007173 enregistrement n°25200179, Mr Ahmed Ben Nourredine Al Hablani CIN 04836409 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au n°11 rue 10000/ Al Imtiyaz Al Wardia Tunis à Mr Bassam Ben Nourredine Ben Al Kahiya Al Hamdi CIN n°04725190.

Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T

Cette annonce est publiée dans le journal le Temps en date du 6/02/2025.

2025400334FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat signé 7/6/2024 enregistré à la recette des finances Charguia le 24/12/2024 quittance n°M138286 enregistrement 242213968 Mr. Chokri ben Mongi ben Salem Makni a vendu à Mr. Aymen Ben Mohamed Chafaai Ben Abdelhfidh Rézgui le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au 23 rue Al-Chabab Cité El Khadhra Tunis destiné au commerce alimentaire.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 4 février 2025.

2025400343FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances "BAB SOUIKA" le 21/01/2025 sous le n°005825M enregistrement n°25200205, légaliser le 07 et 10 janvier 2025, Saida, Najet, Monia, Sami, Taoufik filles et fils de Mohamed Saadallah propriétaire du fonds et Naima Jlassi ont cédé la totalité du fonds de commerce sis au 51 rue Monji Slim et n°23 rue Dabbaguine Tunis a pour objet la vente d'articles de mercerie et matériel de couture à Slim Saadallah.

Toutes les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du cabinet de Me Bouomrane Walid, Avocat, sis au 57 Av de la Liberté, 1002 Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien "Echourouk" du 6/02/2025.

2025400344FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suite l'acte de vente sous seing privé signé le 24 et 27 janvier 2025 enregistré à la recette des finances de Kelibia le 29/1/2025 sous le n°M009758 Enregistrement n°25200317, Ayda Mahfoud a vendu la totalité du fonds de commerce à Ahmed Mohamed Mahfoud la totalité du fonds de commerce consistant au local situé à l'avenue des Martyrs Kelibia destiné pour salon de Thé.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans un délai 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne suivant l'adresse de l'acheteur indiquée.

Cette vente a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien le 7/2/2025.

2025400347FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte ssp en date du 6/02/2025, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba, Jendouba le 6/02/2025, sous le n°25200522, reçu n°M013933,

Monsieur Raghen Ben Hammadi Tissaoui a vendu à Monsieur Abdelhamid Ben Chedli Houli, la totalité du fonds de commerce, utilisé pour toutes activités commerciale, et ce avec toutes ses composantes matérielles et morales, sis au bâtiment nommé «Villa el massarra» TF : 2904, sis à la rue de Sousse, Jendouba.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur, à l'adresse du fonds précité sis à la Rue Ennarjes, Cité militaire, Jendouba, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 8/02/2025.

2025400355FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance le 11/12/2024 reçu n°M091996 enregistrement n°24207298 Madame Nagham Bent El Bechir Sboui cède à société Halaouiette El Hachicha gérant Mr Eskander El Hachicha la totalité du fonds de commerce situé au 54 rue Hbib Bou Gatfa Bardou Tunis destiné actuellement pour tout types de commerce sauf restaurant ou café.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Saida Samer l'avocate au 32 avenue de la Liberté appt n°20 Tunis dans un délai de vingt jours de la date de publication de cette annonce au Jort.

Cette cession a été publiée au journal «le Quotidien» le 24/12/2024.

2025400361FCCC2

---

## Location gérance libre

**Résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce**

Par acte SSP de résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce en date du 31/01/2025, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 3/02/2025 sous N°25300347 Quittance N°M006032, suite à la décision de la société Les restaurant Touristique «Le Régale» (MF : 0020117Z) représentée Mr Jalel Ben Noureddine ETTOUNSI, titulaire de la CIN n°02898604 et la société My Restaurant du Sahel (MF : 1753434S) représentée par Mr Walid Ben Belgacem KASSABI, titulaire de la CIN n°07585615, ont décidé d'un commun accord, la résiliation du contrat de location du fonds de commerce objet du contrat enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 16/02/2022 sous N°22300374 Quittance n°M007431, du local dénommé «Restaurant Le Régal» sis à l'Avenue Abdelhamid El Kadhi - Sousse. Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 6/2/2025.

2025S00146FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

**«Gérance Libre»**

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 6/9/2024, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 8/11/2024 sous N°24307795 Quittance n°M082519, Mr Mohamed Ben Alouane Hamza, CIN n°03932174 a loué à Mr Atef Chamtouri, titulaire de la CIN n°11808983, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café 1ère catégorie dénommé «Café El Kods» (MF : 1280961 H) sis à l'Avenue Ali Belhouane - Mahdia, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un an renouvelable à partir du 01/6/2024 au 31/5/2025. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2025S00153FCCC3

---

**Contrat gérance libre**

Suivant acte seing privé en date du 24/01/2025 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 24/01/2025 quittance n°M006299 sous le n°25300417

Mr Abdelhamid ben Sadok ben Amor Hani titulaire de la CIN n°02093699 demeurant à rue Ibn Jazzar Bouhsina - Sousse donne en location la gérance libre tout le fonds de commerce avec tous matériels et immatériels exploité comme Restaurant Fast-food sous le nom commercial Moustache sise au Boulevard Ennakhil Khezama - Sousse, 4051 à Sté TOUYA gérée par Mr Mnassri Mohamed titulaire de la CIN n°14236865 demeurant à Khzema - Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux au bureau maître Kais ben Ahmed sis à immeuble Jaiem Sahloul - Sousse.

2025S00158FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

**Gérance libre**

Selon le contrat signé le 29/4/2024 enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira le 11/6/2024 quittance n°445629 enregistrement n°24301948

Mme. Wrida bent Salem Tazghdanti a loué à la société Entreprise Neifer commerce de Distribution M.F. 1706748/Y la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour tout commerce actuellement pour la vente de produits alimentaires sis au n°4, rue Bouni Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 4 février 2025.

2025400342FCCC3

---

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Association des Anciens de l'Hôpital Habib Bourguiba de Médenine

Siège de l'association : Rue Hatem Taii- cité ennour - Médenine.

Objet de l'association : Social

Objectifs de l'association :

- Prendre soin et suivre la situation des retraités de l'hôpital et contribuer à résoudre leurs problèmes, notamment de santé, en coordination avec l'administration de l'hôpital

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires au niveau national et international et ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Composition du Conseil d'Administration :

- Abdallah Ksiksi : Président

- Ali Zaidi : Trésorier

- Mabrouk Bouznif : Secrétaire Général.

2025R00291APSF1

---

**Constitution d'un Complexe Agricole**

Nom : Complexe caritatif d'eau potable à Sodga

Siège social : Sodaga Bargo

Zone d'intervention : El Bhirin Bargo.

Objectifs :

1- Exploiter et gérer le système d'eau pour l'eau potable à Sodga

2- Protéger les ressources naturelles de la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation et leur entretien.

3- Doter la zone d'intervention des équipements et infrastructures agricoles et rurales nécessaires.

4- Contribuer à la formation des acteurs et les guider vers les techniques agricoles les plus efficaces pour accroître leurs exploits agricoles et organiser les systèmes de pâturage.

5- Assister les structures compétentes dans l'amélioration des conditions agricoles.

6- Etablir une coopération et un échange d'expériences dans le domaine de l'agriculture avec d'autres structures agricoles nationales et étrangères.

Membres :

Président : Moez Ben Masoud Nagati, titulaire de la carte nationale d'identité numéro 04516302, délivrée en Tunisie le 12 janvier 1995, et résidant à Sodga El Bhirin, Bargo Siliana.

Trésorier : Nizar Ben Rachid Ezzin, titulaire de la carte d'identité numéro 09926064, délivrée en Tunisie le 16 mai 2012, et résidant à Sodga El Bhirin, Bargo Siliana.

Secrétaire Général : Khalil ben Rachid Ezzin, titulaire de la carte nationale d'identification numéro 04565560, délivrée en Tunisie le 25 mai 2022, et résidant à Sodga El Bhirin, Bargo Siliana.

2025R00294APSF1

---

**Constitution d'une Association**

Association : Maison du Patrimoine et des Littératures Populaires

Le sujet de l'association : culturel

Objectifs de l'association :

Intérêt pour la culture, le patrimoine et la littérature populaire

Organisation d'événements culturels

Siège de l'association : Rakkada Kairouan, BP 3191

Président : Kamel Khelifi

Secrétaire général : Abdelatif Khelifi

Trésorier : Lotfi Nawar.

2025S00148APSF1

---

**Avis**

Nom de l'association : "Pouls"

Adresse : Centre de maternité et de Néonatologie de Tunis Rue Jbel Akhtar Djebbari Tunis.

Sujet : Social.

Objectifs :

- Contribuer à assurer la qualité des accouchements selon les normes internationales.

- Contribuer à l'encouragement de l'allaitement maternel.

- Contribuer à assurer une meilleure vie reproductive avant et après l'accouchement.

- Contribuer à apporter un soutien matériel et moral aux familles démunies et à leurs enfants.

- Contribuer à la préparation des futures mamans parmi la nouvelle génération en offrant des services éducatifs et d'orientation.

- Encourager l'intégration familiale et sociale de la mère et de l'enfant.

Les fondateurs :

Présidente de l'association : Ben Naceur Sihem

Secrétaire générale : Jlaili Mariem

Trésorière : Snoussi Hela

Membre : Dridi Samia

Membre : Chatti Besma.

2025400311APSF1

**Constitution d'une Association**

Nom de l'association : Association de Prévention et de Sensibilisation «HAYET»

Siège de l'association : 3, rue Abdallah Ibn Abbes Ouardia 1 Tunis

Thème de l'association : Social & Développemental.

Objectifs de l'Association :

- Contribuer à la réduction des risques sanitaires pour les citoyens.

- Soutenir les efforts de l'Etat en matière de stimulation sociale de toutes sortes.

- Contribuer à soutenir les efforts du gouvernement en matière de développement durable.

- Contribuer à l'ouverture sur le milieu associatif de tous ordres, notamment les associations ayant des activités liées à la qualité de vie des citoyens, au niveau régional, national ou International (essentiellement les pays avec qui on a des relations diplomatiques conformément au décret loi N°88).

Les fondateurs :

- Président : Anis MABROUKI.

- Secrétaire Générale : Inés Gmati.

- Secrétaire Général Adjoint : Mootez Bellah Oueslati.

- Trésorière : Amel Selmi.

2025400328APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : association des Résidents de Sanhaja 2

Siège social : Maison Racem Fakhfakh situé à Sanhaja 2 Oued Ellil Manouba,

Boite postale 3 bureau postal 1126 Sanhaja Oued Ellil.

Objectifs : - Contribuer à la préservation de l'environnement et des abords de Sanhaja 2 Oued Ellil Manouba et sur tout le territoire de la République,

- Contribuer à la lutte contre la pollution de toutes sortes (environnement, audiovisuel, ...) dans la zone de Sanhaja 2 et sur tout le territoire de la République.

- L'association s'engage à mener ses activités conformément à la législation en vigueur, notamment le décret n°88 de 2011 relatifs à l'organisation des associations.

Objet : Association à caractère public

Président : Racem Fakhfakh

Secrétaire général : Mohamed Ben Tekaya

Trésorier : Khalifa Al-Askari.

2025400333APSF1

## Homologation de résolutions

**Nomination du comité du syndicat des propriétaires**

**Complexe Urbain Nouira Essid 1**

**Sahloul 4 - Sousse**

Suivant le PV en date du 19/01/2025 déposé à la municipalité de Sousse le 5/02/2025, il a été décidé la nomination de Mr Ridha Ibrahim en tant que président. Mme Noura Mellouli trésorière et Mr Sanad Mdimegh en tant que membre.

2025S00143APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**

**Après déduction de 40 %**

**Maître Boughazli Mustapha**

**Avocat à la cour de cassation**

**3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana**

**Tél : 71237601/98314410**

**MF : 222720KAP000**

Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

Débitrice saisi : 1/ Société AIECH ALU «Sarl inscrite au RNE 1254627 X, représentée par sa Gérante Kheria Mejai sise à Ariana 10 Rue Habib Bourguiba Résidence ZEPHIR - App B 3/1 élisant domicile chez M. Skander Fekih Avocat Centre Urbain Nord Tour Des Bureaux - gouvernorat de Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

3) L'immeuble mis en vente : TF 78978 Ben Arous

Un immeuble objet du TF 78978 Ben Arous un local commercial situé à Mornag un dépôt des produits d'aluminium avec un WC est en bon état de 94 m².

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 71.721,261 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

4) L'immeuble mis en vente : TF 78979 Ben Arous

Un immeuble objet du TF 78979 Ben Arous un local commercial situé à Mornag un =SHOW ROOM DES PRODUITS d'aluminium avec un WC est en bon état 112 m².

Le prix de la vente : Le prix de la vente est fixé à 136.927,460 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

5) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi 6 mars 2025 (6 -3-2025) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00295VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Boughazli Mustapha**

**Avocat à la cour de cassation**

**3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana**

**Tél : 71351773/98314410**

**MF : 222720KAP000**

Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

- En sa qualité de créancier hypothécaire -

2) La Débitrice principale : STE HIGH MAGHREB TECHNOLOGY H.M.T. SARL RC B 111002001 MF 0755225 L sise à l'avenue de l'Environnement Imm Kallel les Berges du Lac Tunis - Gouvernorat de Tunis

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 Rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : un Immeuble objet T.F 78343

Tunis dénommé Ismaiel situé aux Berges du Lac se compose d'un immeuble de 632 m² avec 4 étages et rdc, le sous sol et mezzanine sont en chantier de Rénovation, les locaux des étages supérieurs sont en occupation partielle par la propriétaire des Lieux et d'autres sociétés. L'immeuble est équipé des commodités nécessaires

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 6.213.500,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience,

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Tunis le mardi 11 mars 2025 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00296VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Maître Ridha Meddeb - Avocat à la cour de cassation**

**Demeurant à Eljem Avenue Palestine - Titulaire de Matricule Fiscal 1041539/R/P/000**

Partie poursuivante : Abed Rabamen Guidar, demeurant à Chorbane de Mahdia.

Partie saisie :

1/ Les héritiers d'Ibrahim ben Hassen ben Ahmed Ben Ibrahim Hassen sont son épouse Haniya Faleh et fils Mouhamed et Houssine et Lotfi et Basma et Sihem.

2/ Les héritiers de Mohsen ben Hassen ben Brahim Hassen sont ses fils Ali et Mouhamed et Fawzi et Fawzia et ses petits enfants de sa fille Mounira qui sont Malak Fakher Mongi Fakher à droite ses enfants de sa femme Mounira Malek et Adem et Ayoub.

3/ Khadija ben Haasen ben Ahmed ben Hassen

4/ Les héritiers de Sghair Ben Ahmed Ben Hassen sont son épouse Nermine Ben Ali Ridha Ben Ibrahim et ses fils Amer Ali et Mourad Brahim demeurant à Remeda Eljem de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Ridha Meddeb - avocat à la cour de cassation demeurant à Eljem avenue Palestine - titulaire de matricule fiscal 1041539/R/P/000.

Immeuble saisi :

La propriété proposée à la vente constitue la totalité de l'angle ouest de la parcelle n°71 d'une superficie de 5.000 mètres carrés de foncier agricole objet du titre foncier n°13606 de Mahdia dénommé Afef d'une superficie totale de cent douze mille et trois cent soixante mètres carrés (112.630 m c) et composé des parcelles numéro 15-09-71-72-61-50 qui est située dans le doyenne de sheda al qiibliya Chorbane de l'état de Mahdia contient des terres agricoles blanches résultant de l'arrêt d'enregistrement n°10722 rendu par le tribunal immobilier de Mahdia le 1er décembre 1999 et complété par une décision de reforme rendue par le même tribunal en date du 3/01/2003 sous le n°487 et déposé le 3/02/1998.

Mise à prix est fixée le prix d'ouverture du bien à vendre a été fixé à quatre vingt et un mille dinars (81.000.000d) après réduction de 40 % selon le rapport d'essai complété par l'experte Hamden Soua en vertu de l'ordonnance sur requête n°3950/2021 délivrée par monsieur le président du tribunal de première instance de Mahdia le 23/8/2021.

Date et lieu de l'adjudication la vente aura lieu le lundi 17/3/2025 à partir de 9h devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble et participation aux enchères la visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h.

Pour plus des renseignements consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et chez l'avocat poursuivante maître Ridha Meddeb.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne et ce après consignation de 1/3 de la mise à prix et par ministre d'avocat.

2025S00149VEPA1

---

**Vente sur saisie immobilière**

**Maître Chaari Khaled Avocat**

**Imm El Manar Bloc A 1er étage n°6 Sfax**

**Tél / Fax : 74297173**

Partie poursuivante :

Jamel Eddine Ben Tijeni Ben Mohamed Abid, demeurant impasse Zitouna num 9 Sekiet Dayer Sfax.

Partie saisie :

Mohamed Ben Hedi Aydi, demeurant à Route Mahdia Km 5.5 Sfax CIN n°05376365.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Chaâri Khaled avocat à la cour de cassation immeuble El manar 1er étage app n°6 Sfax MF 0841246/A/P/000.

Propriété à vendre : il s'agit de la totalité de propriété sans usufruit du terrain sise entre route Saltnia et Mahdia km 6 d'une superficie approximative de 365 m² limitée à l'Est par une rue et au Sud rue impasse, à l'ouest Tijeni Abid et Belgacem Aydi contient une construction de bâtiment consistant d'un rez-de-chaussée qui contient un bâtiment de deux chambres, cuisine, salle de bain, salon, et deux vérandas avec garage.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à :

Cent trente et un mille quatre cent dinars (131.400.000 d) après réduction de 40% auxquels s'ajoute par le tribunal des frais fixe égale à 4.404.450 D auxquels s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

Date de la vente :

L'adjudication aura lieu le lundi (17/3/2025) à 9 h du matin à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kassem Chebbi.

Condition de vente :

La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être en espèce ou par chèque certifié.

La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant l'horaire administratif.

2025X00177VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un Immeuble**

**Suite à une saisie immobilière**

**(Après réduction du prix de 40%)**

**Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène**

**Avocat**

**44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax**

**Tél : 74.220.096**

**Fax : 74.201.001**

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161Q, dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant Agence Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Faker Ben Abdessalem Ktata (débiteur), gérant de la société titulaire de la CIN 01064455 demeurant à la Rue des Martyrs n°15 Sakiet Eddaier Sfax.

2) Mr Faiçal Ben Abdessalem Ktata (débiteur) titulaire de la CIN n°01065856 y demeurant à la Rue des Martyrs N°15 Sakiet Eddaier Sfax.

3) Amen Bent Mahmoud Trigui Epouse Faker Ktata (caution Hypothécaire) titulaire de la CIN n°01253831 demeurant à la Rue des Martyrs n°15 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°36165 le 02/12/2024 sur la totalité de la propriété appartenant au saisi *Amen Trigui* sise à la Route de l'Aéroport Km2 Sfax du coté droit vers délégation Aguereb représentée par une parcelle du terrain sous forme rectangulaire reliée de trois cotés, non Clôturée, son entrée nord non ouverte encore de largeur de 5 m et supprimée du reste de la propriété des héritiers Mahmoud Trigui et partie d'une entrée devient après de largeur de 10 m après l'application du plan d'aménagement urbain

La superficie de la parcelle du terrain est de 1180 m².

Cette propriété se trouve à la zone d'habitation UC et proche aux équipements essentiels et au centre ville réservée pour construire un local d'habitation ou immeuble de deux étages R+2

Cette propriété est limitée de l'est Nazelli Trigui, du sud Fathi Trigui, de l'ouest Afifa Trigui et du Nord entrée

privée appartenant à la propriété famille Trigui où se trouve une rue programmée qui n'est pas encore exécutée.

Mise à prix : est fixée à deux cent douze Mille quatre cent Dinars (212.400.000D) terre après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 4.522.965Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Les hypothèques qui grèvent la propriété :

- Hypothèque de 1er rang d'un montant de 150.000.000D sur toute la propriété au profit du saisissant d'après un contrat de prêt hypothécaire rédigé par deux huissiers judiciaires Moez Krichen et Hassen Baneni le 13/5/2014.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 5 Mars 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise à la Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 70.800.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2025X00189VEPA1

---

**Vente immobilière**

**Etude Maître Imed Mseddi**

**Avocat à la cour de cassation**

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 32 Rue Hédi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

1) Souad bent Belgacem Marzougui, titulaire de CIN n°00551371 domiciliée à sakit Ezzit rue Ali Bech Hamba n°96 Sfax son domicile élu chez bureau maître Smaoui Chokri à rue Ali Bech Hamba immeuble Kiraniss, chat Krekna, à côté du marché central, Mezanine bureau n°1 Sfax.

2) El Hasna Bent Mohamed Houssin Louhichi, titulaire de CIN n°05947022 domiciliée à sakit Ezzit rue ali bech Hamba n°96 Sfax.

3) Hossni Abd el Hafidh Ben Mohamed Houssin Louhichi, titulaire de CIN n°00298644 domicilié à sakit Ezzit rue Ali Bech Hamba n°96 Sfax

4) Aziz Hassen Ben Mohamed Houssin Louhichi, titulaire de CIN n°05883570 domicilié à sakit Ezzit rue Ali Bech Hamba n°96 Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°64310 Sfax dénommée «Olfa 177» situé à route Gremda nord-ouest d'une avenue à l'ouest de l'avenue Majida Boulila Sfax, d'une superficie de 88 m² elle représente un appartement à usage d'habitation au 4ème étage avec les parties indivises s'y rattachant de l'immeuble soit 88/9370 parts extraites du titre foncier n°31213 Sfax.

Mise à prix : fixée à soixante mille sept cent vingt dinars (60.720,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi dix sept Mars deux mille vingt cinq (17/3/2025) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2025X00191VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

La partie poursuivante : La société Tunisienne de Banque, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B182331996 Tunis.

La partie saisie : 1- Monsieur Taoufik Ben Ali Oueslati CIN °05046584 demeurant à Ben Arous Fouchana Ferme El Mnaichia

2- Monsieur Ali Ben Laamari Oueslati CIN n°00100391 demeurant à Ben Arous Fouchana Ferme El Mnaichia.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : il s'agit des parts indivises du T.F n°53470 B. Arous dénommé HABIBA 687 situé à Fouchana lot n°2 du plan du titre 30783. C'est 1 terrain agricole superficie de 64 Are 58Ca-6458m² démorcelé en 6458 part, la partie adverse à 944, 5 part

Le 2ème défendeur a fait donation à la nue -propriété à Mr Taoufik Oueslati de ses 944, 5 parts, y est bâtit une maison de 2 chambres et 1 salon avec 1 garage avec une grande terrasse.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé après la réduction de 40% à 117.688.277 D sans les dépenses

Date et lieu de la vente : 6/3/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025400352VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude de Maître Amina Hamissi**

**Avocate à la cour de cassation**

**24 avenue Beb Benet Tunis**

**Tél : 98 954 129 / 92 512 676**

Demandeur de vente : Hédi Ben Bouzien Ben Ahmed Arbi.

Demandée Hakima Bent Naceur Ben Amor Arfeoui.

Immeuble en vente :

Maison d'habitation premier étage superficie 80 m² située au 39 rue du Bousnie Sidi Hesine Tunis.

Mise à prix : 54.120.000 dinars

Tribunal et audience d'adjudication

La chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 2 route Mejez El Beb Sidi Hesine le lundi 3 mars 2025 à partir de 9h.

Observations :

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit assurer le un tiers 1/3 de la mise à prix à son avocat conformément à la loi.

Les étrangers ne seront admis à prendre part qu'ils sont munis d'une autorisation préalable émanant du gouverneur de Tunis.

L'immeuble mis à la vente peut être visité chaque jour aux heures de travail

La consultation des cahiers des charges peut se faire au greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 et à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025400356VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

1. Poursuivant : BANQUE NATIONALE AGRICOLE BNA. SA en la personne de son représentant légal, ancien RC : B142431996, identifiant unique L 123, son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis, 2.

Partie saisie : Abdesslem Ben Mohamed Said cin 0177256, commerçant personne physique, entrepreneur sous le nom d'Entreprise Said Abdesslem, mat fisc 0587909W. RC A129451997, domicilié au n°8 Ave de France B. Arous, et au 21 rue Kharrouba Bellevue Ouardia Tunis, ainsi qu'au n°8 rue Ettawhidi lotissement les Pins Hammam Echatt B. Arous.

3. Avocat poursuivant : Me Belhassen Khalladi, Avocat près la cour de cassation. M.F. 0513373E, élisant domicile en son étude sise au n°6 rue d'Alger 1069 Tunis.

4. Immeuble saisi : Le TF 1252 Ben Arous dénommé "Yoldes" sis à Hammam Echatt Ben Arous 8 rue Ettawhidi lotissement les Pins, d'une superficie de 1326 m² (13a26ç) à vocation d'habitation, contenant un bâtiment rdc+2. Le rdc comprend un studio de 33m², un local technique chauffage de 8m², villa en pierre avec garage de 242 m² avec buvette et véranda couvertes de 62 m² ouverts sur une piscine, deux escaliers desservent 2 appartements au 1er étage, un vestiaire de 8 m², un local technique, piscine de 12 m², une piscine de 53 m², un terrain de tennis de 541 m². Le 1er étage contient 2 appartements le 1erde 115 m² et le 2ème non fini de 121 m², un hall de 54 m² et un escalier pour le 2ème étage. Le 2ème étage contient un salon de 54 m² et ouvre sur le toit de la villa. Le tout entouré d'un mur externe de 154 mètres avec des espaces aménagés et un jardin de 402 m².

5. Mise à prix : 1.994.250,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

6. Date et lieu de la vente : jeudi 13/3/2025 à partir de 9h du matin à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous GP1 sis carrefour Chouchet Radés Nouvelle Médina.

7. Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2025400365VEPA1

---

## Avis aux créanciers

**Clôture des opérations de liquidation de biens immobiliers**

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 23/12/2024, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation :

- D'une parcelle de terrain nu située à Zaouiet Sousse objet du titre foncier n°27706 Sousse.

- D'un logement en cours de construction bâti sur un terrain nu situé à Messaddine objet du titre foncier n°167308 Sousse.

2025S00150VEPA2

---

**Prolongation du délai pour la cession d'une**

**Société FLEXIPACK S.A**

**Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse**

**I.U : 0879018Q**

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 3 février 2025 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée à un tiers par voie d'appel d'offres est prolongé au 14 mars 2025.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070.

2025S00154VEPA2

---

**Réduction du prix initial et Prolongation du délai**

**De la vente d'un immeuble immatriculé**

**Société FLEXIPACK S.A**

**Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse**

**IU : 0879018Q**

En vertu d'une décision rendue par la Chambre commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 3 février 2025 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail Sbai, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m², sis à la zone industrielle Sidi El Hani - Sousse, est prolongé au 14 mars 2025 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 20 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater l'immeuble objet de vente après avoir retiré un cahier des charges contre paiement de 300,000 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2025S00155VEPA2

---

**Nomination d'administrateur judiciaire**

**Société FARID DE PROMOTION IMMOBILIER**

**MF : 0969023N**

**Capital : 1050000 TND**

**Siège social : bureau 3-6 immeuble lake TOUR avenue Beji Caid Essebsi - Lac 2 - 1082**

En vertu de la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Tunis le 28/01/2025, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et au profit de la société FARID DE PROMOTION IMMOBILIER avec la nomination de Madame Ines Maroua Lammouchi juge commissaire et maître Aifa Badreddine administrateur judiciaire pour examiner la situation économique et financière et sociale de l'entreprise et étudier le plan de sauvetage, donner son avis et le modifier s'il le faut.

Ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains de l'administrateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue Abou Baker al Bekri Immeuble l'uxor 2 étage 3 bur : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2025400335VEPA2

---

**Appel d'offres pour la vente d'un terrain industriel à Seltane - Grombalia**

Le syndic de faillite de la société AOUNI LE BETON MODERNE «ABM» M Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis, se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges un terrain à vocation industrielle situé à cité Seltane Fondouk Jedid-Grombalia donnant sur GP1, route de Tunis Km 24 objet du TF n°547931 Nabeul d'une superficie de 5.122 m² sur lequel est édifié :

Un bâtiment en cours de construction d'une superficie de 900 m², un espace aménagé pour les fêtes (en mauvais état technique).

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra effectuer une visite et ce, après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars non remboursable. Le paiement du prix par le biais des financements et crédits bancaires est accepté.

Le dernier délai pour l'envoi par rapide poste des offres est fixé au 17 avril 2025.

Pour plus de renseignements appelez le N°52375435 Email : khelifi.lotfi@planet.tn

2025400338VEPA2

---

**Cession à un tiers**

**Société le Monde du Câble**

**Suarl au capital de 950.000 dinars**

**Siège social : ZI, Route Essomaa Beni Khiar 8060**

**IU : 906833W**

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Nabeul en date du 15/02/2024 sous n°25 bis, le commissaire à l'exécution M. Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23 avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère informe le public qu'il se propose de céder par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges pour la cession à un tiers de la société le Monde du Câble.

Les actifs de la société transférée consistent en une unité complète moderne de production des fils électriques sous forme de câbles située dans à "Diar Ben Salem" délégation "Beni Khiar" gouvernorat de Nabeul, implantée sur un terrain titré d'une superficie totale de 11.857 m² et d'une surface bâtie d'environ 10.000 m².

Tout soumissionnaire intéressé par le présent appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de la somme de 200 dinars non remboursable.

Le dernier délai pour l'envoi des offres par Rapide Poste est fixé au 6 mars 2025.

Pour plus de renseignements contacter le N°52375435

Email : khelifi.lotfi@planet.tn

2025400339VEPA2

**Tribunal de première Instance de Zaghouan**

**Faillite de la "Sté Tunisienne Sillini et Sellini"**

**S.A.R.L sise à l'Avenue Habib Bourguiba Hammem EZRIBA Zaghouan**

**Id unique : 1266153X**

En vertu du jugement rendu par le tribunal de Première Instance de Zaghoaun sous le numéro 39 en date du 30 Janvier 2025, la Sté Tunisienne Sillini et Sellini SARL sise à l'Avenue Habib Bourguiba Hammam EZRIBA a été déclarée en Faillite.

Le Tribunal a fixé sa date de cessation de paiement le 01 Avril 2018 et a désigné la Magistrate Nadia Chabbouh Juge Commissaire et Madame Kaouthar Berrached Bouden Syndic de la Faillite qui sera chargée de la réalisation de toutes les procédures de publication du jugement, de surveillance du patrimoine du failli, du suivi des opérations de faillite et de leur inclusion.

Les Créanciers de la dite Société sont invités à produire leurs titres de créances sincères et véritables au Syndic de la Faillite sis au 01 Rue de l'Indépendance Nabeul 8000 - tél 72.272.727 - 21.206.673 ID N° 0998398F/A/P et ce dans le délai légal de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT.

2025400340VEPA2

---

**Décision de remplacement contrôleur d'exécution de programme de sauvetage "Boulangerie pâtisserie du lac"**

**M.F : 0425287Q**

Suite à la décision du 13/12/2024 rendue par le tribunal de Première instance d'Ariana, il a été décidé de remplacer maître Ammer Mansour par Maître Anis Ezzeddine, contrôleur des exécutions de programme de sauvetage Boulangerie pâtisserie du Lac.

2025400351VEPA2

---

**Clôture de liquidation**

**Société "REVIBE"**

**Siège social : rue 20 Mars résidence Jinen el Mourouj duplex 06 el Mourouj 5 Ben Arous**

**R.C : B02146972015**

**M.F : 1412604G**

En vertu de la décision judicaire rendue par le juge-commissaire de

liquidation du Tribunal de Première Instance de Tunis le 4/02/2025 l'affaire n°188 a été décidé la clôture de la dite liquidation.

Le liquidateur ben Amor Abdelhakim (Adresse : avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba tel 71.603.255)

2025400363VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**LAMIPLAST**

**SA, au capital de 750 000 Dinars**

**Cité Ennasr Sidi Bouzid**

**IU : 0007761S**

Messieurs les actionnaires de la Société LAMIPLAST sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le vendredi 7 mars 2025 à 10h au siège social de la Société SIAM situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur,

- Questions diverses.

2025X00190SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE MEDIANET SA**

**Au capital de : 1025 100 Dinars**

**Matricule fiscal : 0754591/C/A/M**

**Registre de commerce : B19112001**

Les actionnaires de la Société MEDIANET SA, Société Anonyme au capital de (1 025 100) Dinars, sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire de la société qui aura lieu le 7 Mars 2025 à 10 H au Mezzanine de l'immeuble SAADI, Tour CD, El Menzah 4, 1004 Tunis et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration concernant la Société MEDIANET SA relatif à l'exercice 2023;

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes concernant la Société MEDIANET SA relatif à l'exercice 2023;

3. Approbation des états financiers de la Société MEDIANET SA relatif à l'exercice 2023;

4. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration concernant le Groupe MEDIANET relatif à l'exercice 2023;

5. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe MEDIANET relatif à l'exercice 2023;

6. Approbation des états financiers consolidés du Groupe MEDIANET relatif à l'exercice 2023;

7. Affectation des résultats de la Société MEDIANET SA relatif à l'exercice 2023 ;

8. Approbation des conventions réglementées de la Société MEDIANET SA relatif à l'exercice 2023 ;

9. Nomination d'un commissaire aux comptes;

10. Allocation des jetons de présence aux administrateurs ;

11. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général;

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au Mezzanine de l'immeuble SAADI, Tour CD, El Menzah 4, 1004 Tunis durant le délai légal.

2025400346SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»**

**SA au capital de 10.000 DT**

**Siège social : 15, Rue El Quods 1002 Tunis - Belvédère**

**Identifiant unique : 1308074G**

Les actionnaires de la société la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 25 février 2025 à 12h, au siège social de la société situé au 15 Rue El Quods 1002 Tunis belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024.

2- Présentation des états financiers de l'exercice 2024.

3- Lecture du rapport du Comité de Surveillance Charaique.

4- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

5- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2024.

6- Approbation des conventions et opérations présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes objet des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales,

7- Quitus aux administrateurs.

8- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

9- Acceptation de la démission d'un administrateur.

10- Renouvellement de la composition du conseil d'administration

11- Fixation des jetons de présence des administrateurs, du Comité de Surveillance Charaique et des comités.

2025400360SANB3

---

## Autres sociétés

**Convocation à l'assemblée générale élective**

**La société mutuelle centrale des services agricole "groupement" de MAHDIA**

Selon les dispositions de l'article 28, paragraphe 5, des statuts de la société du groupement de Mahdia et du décret n°1390 de l'année 2007 portant approbation du statut-type des sociétés coopératives centrales de services agricoles, le président de la société du groupement de Mahdia convoque une assemblée générale élective qui se tiendra au siège social de la société le 28 février 2025 à 9h.

Toute personne souhaitant présenter sa candidature doit soumettre une demande par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard dix jours avant la date de l'assemblée.

Cette annonce fait office de convocation individuelle pour les membres de la société.

2025S00157SODB3

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

## Avis au public

**Avis au public**

Le public est informé que monsieur Salah Selliti dont le siège social est à Cité el Manzah délégation de Mdjez el Beb gouvernorat de Béja a présenté une demande au siège de gouvernorat de Béja sous le n°277 en date du 6 janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité (Huilerie) à la Route Nationale n°05 délégation de Mdjez el Beb et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et aux sièges de la délégation de Mdjez el Beb.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par monsieur le gouverneur de Béja ou le délégué de Mdjez el Beb dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

---

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2025-09-0201-0000795 en date du 16 janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en deux réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 $m^3$, implanté au centre d'élevage de volailles yasmine 2 "Bloc 3 et 4" exploité par la société YASMINE située à proximité de la route nationale "RN26" à la localité Zougag de la délégation d'El haouaria du gouvernorat de Nabeul, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneur de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0000798 en date du 16 janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en deux réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 $m^3$, implanté au centre d'élevage de volailles yasmine 1 "Bloc 1 et "2 exploité par la société YASMINE située à proximité de la route nationale "RN26" à la localité Zougag de la délégation d'El haouaria du gouvernorat de Nabeul, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneur de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que Mr Daaouthi Hassen a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°23481 en date du 26 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au Nasrallah du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Nasrallah Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Nasrallah ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

---

Le public est informé que la société des Eaux Minérales "SEM CHIFA" dont le siège social est situé à la zone industrielle El Afrane - Jebel Jeloud de la délégation de Ouardia 1009 du gouvernorat de Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2023-09-0201-0011128 en date du 20 décembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des eaux minérales située à la localité Esserja de la délégation de Hajeb El Ayoune du gouvernorat de Kairouan et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kairouan ou de la municipalité de Hajeb El Ayoune.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Kairouan ou le secrétaire général

chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Hajeb El Ayoune ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

---

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El Khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0000797 en date du 16 janvier 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en deux réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 $m^3$, implanté au centre d'élevage de volailles "RIMEL 4.1" exploité par la société SABA située à proximité de la route nationale "RN26" à la localité Zougag de la délégation d'El Haouaria du gouvernorat de Nabeul, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneur de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tazaghrane Boukrim Zaouiet Mgayez ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis**

Madame Zezia Wali annonce qu'elle possède un terrain de superficie Marjaa sise à la route Menzel Chaker km 8 Sfax, son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00174DIVD2

---

**Avis**

Monsieur Chedhli Wali annonce qu'il possède un terrain de superficie Marjaa sis à la route Menzel Chaker km 8 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00175DIVD2

---

**Avis**

Monsieur Maher Wali annonce qu'il possède un terrain de superficie 900 m² sis à la route Menzel Chaker km 8 Sfax, son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00176DIVD2

---

**Avis**

Mohamed Mssedi titulaire de carte d'identité n°05244449 l'un des héritiers du défunt Chedli Mssedi annonce qu'il a perdu le titre de propriété de son père qui se présente en un acte de vente rédigé le 03 octobre 1967 enregistré à Sfax le 30 avril 1984 n°1874 par les deux notaires Hamouda Khabou et Mohamed Koubaa à propos du terrain, situé à la route de Mahdia Km 6 Sfax et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00181DIVD2

**Avis**

Héritiers Souad Trabelsi déclarent qu'ils ont perdu le titre d'un terrain composé de 676 m² situé à la route Teniour km 2 Sfax provenant par acte d'achat du 6/07/1971 par les deux notaires Ahmed chelli et Med Habib Elleuche.

Ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 j.

2025X00184DIVD2

---

**Avis**

Héritiers Souad Trabelsi déclarent qu'ils ont perdu le titre de la moitié d'un terrain composé de 854 m² situé à route Teniour km 2 Sfax provenant par acte d'achat du 5/06/1970 enregistré le 26/8/1970 n°260 par les deux notaires Ahmed Chelli et Med Habib Elleuche

Ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 j.

2025X00185DIVD2

---

**Avis**

Héritiers Souad Trabelsi déclarent qu'ils ont perdu le titre de la moitié d'un terrain composé de 854 m² situé à route Teniour km 2 Sfax provenant par acte de donation du 2/06/2002 enregistré le 8/6/2002 n°M046551 par les deux notaires Lotfi Mziou et Mahmoud Mziou.

Ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X00186DIVD2

---

**Avis**

Mahmoud Daoud déclare qu'il a perdu le titre d'un terrain composé de 857 m² situé entre route eddaier et Tunis km 9 Sfax provenant par acte de donation du 6/10/2013 enregistré le 18/10/2013 n°M058883 par les deux notaires Lotfi Mziou et Med Abid.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2025X00187DIVD2

---

**Avis**

Hasen Jarraya déclare qu'il a perdu le titre d'un étage composé de 150 m² avec terrain composé de 284 m² situé à la route El Ain km 2 Sfax provenant par acte de Donation du 27/4/2014 enregistré le 2/7/2014 n°M038415 par les deux notaires Med Mzid et son père Med.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30j.

2025X00188DIVD2

---

**Avis**

Mr Mohammed Dammak et Mme Fayza Frikha annoncent que l'acte de propriété de leur terrain sise à la forêt de Sfax route Agareb zone Malalih Attorba Agareb Sfax contenant environ soixante dix pieds d'olive, est perdu et qu'ils désirent obtenir un deuxième acte original de propriété, tout contestant devra s'adresser à Maître Amouri Salma avocate à Sfax dont le bureau est sise à l'Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka 2 bloc D 6ème étage bureau n°1, 3000 Sfax et ce dans un délai de trente jours (30 jours) à partir de la date de publication de cette annonce.

2025X00192DIVD2

---

**Perte d'un acte**

Mourad Baklouti annonce la perte de son acte de propriété de la moitié d'un lot de 519 m² sise à la route Tunis km 4 Sfax.

Il veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du Notaire à Sfax Rachid Cheikh Rouhou rue Mallek dans un délai de 1 mois.

2025X00195DIVD2

---

**Avis**

Monsieur Fathi ben Mouhamed Trablsi porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété d'un terrain sur lequel est édifié une maison sise à la route Gremda km 2 Sfax par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu.

Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire Bannani Hassen sis à la médina arabe 102 rue Sidi Belhassen Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2025X00196DIVD2

---

**Appel d'offre**

A vendre matériels et fournitures de bureaux. Tous intéressés peuvent retirer un cahier des charges au bureau de syndic de faillite ben Amor Abdelhakim contre paiement (avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba tel 71.603.255).

La dernière date d'acceptation des offres est le 7/3/2025.

2025400330DIVD2

---

**Perte d'un titre foncier**

M. Salem Yahya, titulaire de la carte d'identité nationale n°02024640 délivrée le 23/7/2015, déclare avoir perdu son titre foncier n°16290, Manouba, sis à Douar Hicher, Gouvernorat de la Manouba.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 8 février 2025.

2025400354DIVD2